

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Présentation

Le Service Commun de Formation Continue (ci-après FOR.CO) de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (ci-après UPPA) est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est situé au Bâtiment d'Alembert - rue Jules Ferry - 64075 PAU.

FOR.CO propose et dispense des formations en présentiel ou à distance ou mixtes (associant à la fois présentiel et à distance).

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de FOR.CO
- Entreprise : personne morale qui passe commande d'une action de formation pour un ou plusieurs de ses salariés
- Stagiaire : personne physique qui participe à une formation
- CGV : Conditions Générales de Vente détaillées ci-dessous
- Organisme financeur : organismes nationaux ou régionaux ou de branche qui financent les actions de formation

2. Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toutes les commandes concernant les formations organisées par le Service Commun de Formation Continue (FOR.CO) de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA).

Le fait de passer commande, notamment via l'envoi d'un bulletin d'inscription, d'un bon de commande ou la signature d'un contrat ou d'une convention implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de FOR.CO, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

3. Inscription et documents contractuels

Le stagiaire devra s'inscrire selon les modalités d'inscription en vigueur pour la formation choisie.

Le Client doit aviser FOR.CO des modalités spécifiques de prise en charge de la formation au moment de l'inscription et en tout état de cause avant le démarrage de la formation.

Pour chaque action de formation, un contrat ou une convention, établi selon les articles L.6353-1, L.6353-2 et L.6353-3 du Code du Travail, est adressé au Client pour signature et apposition du cachet s'il y a lieu. Le Client s'engage à retourner à FOR.CO avant le démarrage de la formation un exemplaire signé et revêtu du cachet s'il y a lieu.

Pour une action de formation prise en charge par un Organisme financeur, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge auprès de celui-ci avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué par le Stagiaire au moment de l'inscription.

A l'issue de toute action, une attestation de fin de formation est remise au Stagiaire. Une attestation de présence peut être fournie sur demande.

4. Délai de rétractation

Conformément à l'article L 6353-5 du Code du Travail, à compter de la date de signature du contrat, le Stagiaire en financement individuel dispose d'un délai de dix (10) jours pour se rétracter. Il en informe FOR.CO par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée.

5. Renoncement ou annulation du fait du Client

Le Client doit informer FOR.CO par lettre recommandée avec accusé de réception de tout renoncement ou annulation de participation à l'action de formation.

Pour les Stagiaires en financement individuel : En cas de renoncement ou d'annulation de participation dans un délai inférieur à cinq (5) jours francs avant le début de la formation pour un autre motif que la force majeure, l'UPPA facturera au Client la totalité des frais de formation et les frais de dossier ou les droits de scolarité afférents.

Pour les Stagiaires bénéficiant d'une prise en charge par leur Entreprise ou un Organisme Financier : En cas de renoncement ou d'annulation de participation dans un délai inférieur à cinq (5) jours francs avant le début de la formation pour un autre motif que la force majeure, l'UPPA facturera les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de cette prestation, et à titre de dédommagement 10% du coût global de la formation, avec un minimum forfaitaire de deux cent cinquante (250) euros.

En cas d'annulation après le début de la prestation, d'absence ou d'abandon, le montant intégral des frais de formation et des frais de dossier ou droits de scolarité demeure exigible au Client.

Si l'abandon est le fait d'un cas de force majeure, dûment reconnu (événement imprévisible, insurmontable et extérieur aux parties) et signalé par le Client par lettre recommandée avec accusé de réception, en joignant toutes les pièces justificatives utiles, le paiement n'est dû qu'au prorata temporis des heures de formation assurées jusqu'à la date de réception du courrier.

6. Annulation ou report du fait de la FOR.CO

Conformément à l'article L6354-1 du Code du Travail, en cas d'annulation de la formation par le Service Commun de Formation Continue, le Client et le Stagiaire sont informés par écrit ou par tout moyen convenable et peuvent demander, soit le remboursement de l'intégralité du règlement déjà effectué incluant les frais de dossier ou droits de scolarité, soit le report des frais de formation déjà versés sur une autre formation.

Aucune indemnité ne pourra être versée au Client et en tout état de cause, les frais de réservation de déplacement ou d'hébergement réalisés avant d'avoir obtenu la convocation ne pourront pas être remboursés.

De manière exceptionnelle et en cas de force majeure, FOR.CO se réserve le droit de remplacer les intervenants initialement prévus pour assurer la formation par d'autres, garantissant une formation de qualité identique.

En cas de réalisation partielle de la formation du fait de FOR.CO, la facturation se fera au prorata temporis des heures réalisées.

FOR.CO ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un enseignant, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à l'UPPA, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de FOR.CO.

7. Prix

Les prix ne sont pas assujettis à la TVA et sont forfaitaires ; ils comprennent la formation et les supports pédagogiques. Ils n'incluent pas les frais de restauration, de transport ou d'hébergement du Stagiaire sauf cas particuliers. Les modalités en sont alors expressément précisées sur la fiche de présentation de la formation ou sur le contrat ou la convention.

8. Modalités de règlement

Pour les Clients individuels payant eux-mêmes leur formation, FOR.CO peut accorder un paiement échelonné. L'échéancier est alors intégré au contrat de formation. Il ne peut être modifié qu'après accord de l'agent comptable de l'UPPA.

En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient à celui-ci d'effectuer la demande de prise en charge auprès de l'OPCA avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et doit figurer sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signé à FOR.CO. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée au Client. Si l'accord de prise en charge ne parvient pas à FOR.CO au premier jour de la formation, celui-ci se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

9. Défaut de paiement

En cas de défaut de paiement dans le délai imparti de trente (30) jours après envoi de la facture, une première lettre de rappel amiable est envoyée au débiteur. En l'absence de règlement de ladite créance dans un nouveau délai de trente (30) jours, un second rappel est émis.

Lorsque la créance n'a pu être recouvrée à l'amiable, un état exécutoire est adressé au débiteur par l'Agent Comptable de l'UPPA qui procédera au recouvrement contentieux, sans paiement dans un délai de quinze (15) jours.

Ces poursuites entraîneront des frais supplémentaires à l'encontre du débiteur.

A défaut de règlement, le stagiaire pourra être exclu de la formation. Toute formation réalisée et suivie qui n'aura pas été réglée ne pourra pas faire l'objet d'une attestation de fin de formation, de la diplomation ou d'une nouvelle inscription à l'Université.

10. Contentieux

A défaut de résolution amiable, tout litige de toute nature ou toute contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande sera soumis au tribunal compétent.

La responsabilité de l'UPPA vis-à-vis du Client ne saurait excéder en totalité le montant payé par le Client à l'UPPA au titre des présentes conditions.

11. Propriété Intellectuelle

Les contenus des formations sont des œuvres protégées par des dispositions nationales et internationales en matière de droits d'auteur et de droits voisins.

Le Client s'engage dans ces conditions, sous peine de poursuites judiciaires à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser le contenu des formations, sans autorisation expresse préalable de FOR.CO, ce qui exclut toutes opérations de transfert, de revente, de location, d'échange, et de mise à disposition des tiers par tous moyens.

12. Données personnelles

Conformément à l'article 32 de la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant ayant été collectées par l'intermédiaire de FOR.CO ou du service centralisant les commandes.

Il suffit, pour exercer ce droit, d'adresser un courrier postal aux coordonnées figurant sur la facture, à l'attention du Directeur de FOR.CO. Les données personnelles concernant le Client, recueillies par l'intermédiaire des différents formulaires et notamment de la convention de formation et toutes informations futures, sont utilisées par FOR.CO uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services offerts, et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers autres que les éventuels prestataires techniques en charge de la gestion des commandes, lesquels sont tenus de respecter la confidentialité des informations et de ne les utiliser que pour l'opération bien précise pour laquelle ils doivent intervenir.

13. Divers

Les présentes CGV expriment l'intégralité des obligations du Client ainsi que de celles du service FOR.CO. FOR.CO se réserve le droit de modifier unilatéralement les termes des présentes, les conditions applicables étant celles en vigueur à la date de passation de la commande par le Client.

Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes conditions serait considérée nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, cette disposition du contrat serait alors réputée non écrite, toutes les autres dispositions des présentes conditions conservant force obligatoire entre les Parties.

Le fait que l'une ou l'autre des Parties ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales ne pourra jamais être considéré comme une renonciation de sa part aux droits qu'elle tient des présentes.

Le règlement intérieur de FOR.CO et les présentes Conditions Générales de Vente sont disponibles sur le site : <http://forco.univ-pau.fr>